

## ETUDE DE CAS LEVE-POUBELLE PESEUR



### CHALLENGE

Notre client, collecteur et gestionnaire des déchets dans un aéroport, facture ses prestations en fonction du poids et de la catégorie de déchets pour chaque entreprise utilisatrice.

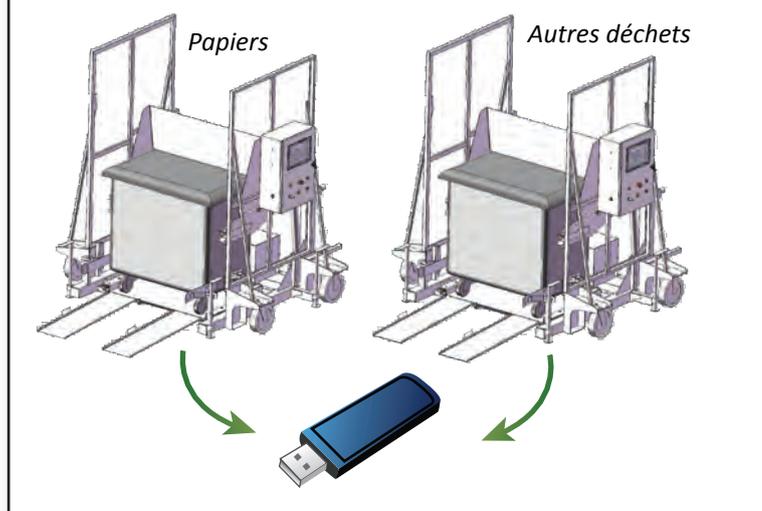
Le système à mettre en place devait être simple et rapide d'utilisation, éliminer toute source d'erreur de manipulation tout en fiabilisant la collecte des données.

### CONTRAINTES

- Chaque entreprise vide ses poubelles à roulettes dans une benne à déchets équipée d'un compacteur avec enregistrement du poids en passant par une bascule.
- Les exigences pour ce dispositif de lève-poubelle peseur étaient :
  - Enregistrer automatiquement le poids des déchets (aucune saisie de l'opérateur)
  - Fiabiliser la collecte des données pour assurer une facturation juste et équitable
  - Limiter la maintenance du dispositif



## ZONE DE COLLECTE DES DECHETS



## LOCAL DE GESTION



## DIAPORAMA

Cliquez →



## VIDEO

## PLUS VALUE

- **Simplicité** d'utilisation : dépose de la poubelle, deux boutons pour le vidage (sécurité machine), deux boutons pour récupération de la poubelle.
- **Traçabilité horodatée** de la dépose des déchets assurant une facturation équitable entre tous les utilisateurs. (Numéro de poubelle identifié par **RFID**, date, heure, poids, numéro de benne)
- **Gain de temps** et élimination des erreurs de saisies des poids pour la facturation grâce à un import direct des données de pesage dans le progiciel de facturation.
- Exploitation statistiques des données avec un simple tableur (Excel par exemple).
- **Amélioration** du tri et de la gestion des déchets (la traçabilité permet de cibler les actions de sensibilisation par utilisateur, le coût de traitement est différent en fonction de la catégorie de déchets).
- Conception et principe de fonctionnement mécanique garantissant une fiabilité accrue (le dispositif de mesure est statique) avec un taux de disponibilité proche de 100 %.
- **Maintenance allégée**, une simple vérification annuelle dans le cadre de la métrologie légale est suffisante.